

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS. — 28 Novembre.

QUELS SONT LES CAS DE GUERRE PRÉVUS PAR LE PROJET D'ADRESSE.

Le projet d'adresse ne dissimule pas la position grave dans laquelle le traité du 15 juillet a placé la France. Il reconnaît que nous sommes dans ces grandes conjonctures qui intéressent l'honneur et le salut des peuples, et que c'est pour prendre les conseils des chambres qu'elles ont été convoquées avant l'époque ordinaire de leur réunion.

Certes il était difficile de poser plus nettement la question. L'honneur et le salut de la France sont intéressés; que faut-il faire? Tout autre que M. Dupin aurait répondu: les défendre.

Une guerre pour défendre l'honneur et le salut de la France, est-ce une guerre injuste, une agression violente, sans cause et sans but, qui ne serait ni dans nos mœurs ni dans nos idées de civilisation et de progrès?

Comment a répondu la commission? Elle a répété mot à mot, après le discours de la couronne et l'adresse de la chambre des pairs, que les actes d'insurrection et d'hostilité dont la Syrie est le théâtre, sont des mesures prises par les quatre puissances pour régler les rapports du sultan et du pacha d'Égypte. Dans la pensée des rédacteurs de cette phrase, la convention de Londres ne peut pas aller jusqu'à la déchéance du pacha, car ce ne serait pas régler ses rapports avec le sultan, mais les détruire. Régler les rapports du sultan et du vice-roi, c'est déterminer l'étendue d'autorité et de territoire de chacun d'eux.

Mohammed-Aly rendra-t-il à la Porte le district d'Adana, Candie et les villes saintes? Conservera-t-il héréditairement l'Égypte et la Syrie, comme le voulait le ministère du 12 mai? L'hérédité sera-t-elle restreinte à l'Égypte, et la possession de la Syrie sera-t-elle seulement viagère, ainsi que le ministère du 1er mars le demandait dans les premiers jours qui ont suivi le traité du 15 juillet?

Abandonnera-t-on la question de Syrie aux chances de la guerre, comme la cour l'a imposé à M. Thiers dans la note du 8 octobre?

Si la Sainte-Alliance enserme l'autorité du pacha dans la vallée du Nil; si elle le dépouille même de l'hérédité de cette partie de ses états; si la déchéance est exécutée, y aura-t-il cas de guerre?

Le projet d'adresse est muet sur tous ces points.

Si le projet d'adresse est adopté tel qu'il est, notre dernier allié peut nous être enlevé sans que la chambre soit en droit de dire au ministère: Vous n'avez pas exécuté mes ordres, je vous avais prescrit de les défendre.

L'Égypte et la Syrie étant hors des cas de guerre posés par la commission, quelles éventualités peuvent donc nous amener à tirer l'épée?

La commission répond: Si l'honneur de la France le demande, si ses droits sont méconnus, si son territoire est menacé ou si ses intérêts sérieusement compromis l'exigent, les Français, à la voix du roi, se lèveront comme un seul homme.

Sauf l'attaque du territoire, les autres cas de guerre posés par la commission sont vagues.

Nos hommes d'état n'ont pas considéré comme un outrage à l'honneur de la France, les boulets anglo-autrichiens qui ont déchiré à Beyrouth notre pavillon consulaire. Ils ont pensé qu'on pouvait régler le sort de l'Orient par un traité signé à notre insu, sans que nos droits fussent méconnus; que nous pouvions perdre notre influence avec notre dernier allié dans le Levant, sans que nos intérêts fussent sérieusement compromis.

Quand l'honneur parlera-t-il donc? Quand nos droits seront-ils menacés? Quand nos intérêts seront-ils sérieusement compromis? Les réponses du projet d'adresse sont vagues à dessein, vagues afin d'ouvrir la porte à des concessions illimitées. C'est un blanc-seing donné au ministère.

La seule réponse catégorique et précise touche un point qui n'est et ne pouvait être en question. Il faut avoir la couraie dont les rédacteurs du projet d'adresse ont fait preuve, pour penser qu'il soit nécessaire de dire que si le territoire était menacé, les Français, à la voix du roi, se lèveraient en masse comme un seul homme. Ils n'auraient besoin de l'appel de personne pour défendre leurs foyers.

L'énergique réprobation que ce *casus belli* a produit dans la chambre nous fait espérer que ces mots ignominieux seront effacés.

Lors des préliminaires de paix de Léoben, l'Autriche proposait de mettre pour article premier qu'elle reconnaît la république française.

« La république française, répondit fièrement Bonaparte, n'a pas besoin d'être reconnue; elle est en Europe comme le soleil sur l'horizon; malheur aux aveugles qui ne savent ni la voir ni en profiter! »

Et nous, nous dirons: l'intégrité du territoire français n'a pas besoin d'être proclamée; le sol de la patrie est sacré. Honte aux Français qui en doutent! Malheur aux étrangers qui le menaceraient!

BULLETIN POLITIQUE.

C'est mercredi qu'a commencé la discussion de l'adresse. Cette première séance a été orageuse.

M. Soult est monté le premier à la tribune. Il a lu péniblement, un discours très-vague, dans lequel il a exposé que la pensée de la paix a dirigé le ministère du 12 mai dans ses négociations relatives à l'Orient, comme elle dirigerait le 29 octobre.

Quelques allusions hostiles au premier-mars ont provoqué un long discours de M. Thiers.

M. Thiers a parlé pendant trois heures. Selon lui, la France avait dans la question d'Orient, une occasion éclatante de se dédommager de la solution malheureuse des questions polonaise, belge, italienne et espagnole, solution dont pourtant il a été le complice avec les hommes du juste-milieu.

Mais le gouvernement français a encore commis de nouvelles fautes dans cette question. C'est la politique de ses

prédécesseurs qui a pesé sur la politique du dernier cabinet, Ainsi le 12 mai, alors qu'il pouvait contracter une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre, qui, dans le but de repousser le protectorat exclusif de la Russie sur Constantinople, proposait de s'unir à nous et de forcer les Dardanelles, provoqua lui-même l'intervention des puissances européennes, substituées au sultan et au pacha pour régler les affaires d'Orient.

Cette alliance a été tournée contre nous-mêmes. L'Angleterre, une fois délivrée de la crainte d'une intervention exclusive de la Russie, proposa à la France d'enlever de vive force la flotte turque au pacha. La France refusa. C'est de là que commença le relâchement de notre alliance avec la Grande-Bretagne.

Dès lors, toutes les propositions faites pour régler la délimitation des possessions du vice-roi furent péremptoirement repoussées par elle.

La Russie et bientôt la Prusse et l'Autriche qui avaient marché d'accord avec nous se rallièrent à l'Angleterre.

Pendant qu'on négociait encore sans arriver à aucun résultat, la Syrie s'insurgea à l'instigation de l'Angleterre; on crut devoir profiter de cet événement.

Le traité du 15 juillet fut signé, à notre insu, parce qu'on voulait avant que nous fussions prévenus, donner l'ordre à l'amiral Stopford de prendre la flotte ottomane et d'arrêter la flotte égyptienne. Cela se passait au moment où la France arrangeait au profit de l'Angleterre, l'affaire de cette puissance avec le roi de Naples.

Ainsi le cabinet britannique nous a indignement trompés, de concert avec la Russie, la Prusse et l'Autriche.

Tous les faits que M. Thiers a révélés pour démontrer la loyauté, sinon l'habileté de la France, ont prouvé que l'injure qui nous a été faite était encore plus grave qu'on ne pensait.

Et vraiment, après l'affront que nous avons reçu, nous ne concevons pas que M. Thiers se soit encore efforcé de maintenir une paix honteuse et dangereuse. En vain pour se justifier a-t-il dit qu'il se préparait à la guerre, en vain a-t-il prétendu que la note du 8 octobre n'abandonnerait pas la Syrie, que la résistance de la couronne l'a empêché dès le 2 octobre de prendre les mesures convenables, il est positif qu'il a laissé les premiers événements s'accomplir en Orient, qu'il a éloigné notre flotte du théâtre de la guerre et qu'il a gardé le pouvoir sans réaliser rien d'utile à la défense de l'honneur et des intérêts de la France.

Après avoir essayé de justifier sa politique, M. Thiers a vigoureusement attaqué le nouveau ministère. Il a montré d'abord, M. Guizot s'associant à une politique contraire à celle qu'il va suivre maintenant, car M. Guizot, en restreignant les armements a prouvé qu'il voulait la paix certaine. Le nouveau cabinet forcera la France à renoncer pour longtemps à la prétention de se mêler aux grandes questions qui pourront agiter l'Europe.

M. Dupin a succédé à M. Thiers. Il a voulu justifier son projet d'adresse, mais il n'a pas même été pris au sérieux par la chambre.

M. Guizot, à son tour, est monté à la tribune. Il a répliqué quelques mots à M. Thiers.

Feuilleton de l'Association.

La clef perdue.

Suite et fin.

Cette recherche dura longtemps encore, et je craignis que mon pauvre ami ne devint fou. Un soir, comme il passait devant la petite porte de la muraille ruinée, il se pencha vers le trou de la serrure, et cria de toute sa force: « Ne m'abandonnez pas, ne me perdez pas; pardonnez-moi, ou je deviendrai fou. »

Aussitôt la porte s'ouvrit, et laissa passage au mulâtre, qui portait une petite boîte d'ébène, très-singulière dans sa forme: « J'étais chargé de vous remettre cela, nous dit-il; voulez-vous l'emporter? Pour l'ouvrir, vous n'aurez qu'à presser la tête du sphinx qui couronne la boîte. »

Ludolf emporta son précieux trésor, et notre premier soin fut d'ouvrir le coffret qui contenait une autre petite boîte de plomb flexible. Une fois le coffret ouvert, il nous fut impossible de le refermer. Dans la boîte de plomb était une lettre dont l'écriture et l'orthographe étaient étrangères, et qui contenait les mots suivants:

« Toute votre destinée dépend de moi, et je voulais que cette destinée fût belle. Vous n'êtes qu'un ingrat. La clef perdue vous aurait mené au bonheur. Cherchez-la sur le seuil de l'éternité, entre la vie et la mort. »

Au moment où le coffret s'était ouvert, le sphinx, par un mécanisme secret, dont j'ignore encore la complication, avait étendu ses pattes et ses griffes de manière à empêcher la fermeture du coffret. Ludolf écrivit la réponse suivante: « Une passion fatale est cause de tout mon malheur. Jamais je n'ai été ingrat; je n'ai été que malheureux. Protégez-moi encore, ange, fée ou mortelle! »

Le papier fut plié, et replacé dans la petite boîte de plomb, qui tomba lourdement au fond du coffret. Aussitôt le sphinx replaya ses pattes,

retira ses griffes, et le coffret se referma. Nous le laissâmes jusqu'au lendemain matin, espérant que le mulâtre viendrait chercher notre réponse. Mais, dès huit heures, la boîte avait disparu. Tout absorbé par ces événements et par l'inquiétude qu'ils nous causaient, nous restâmes chez nous jusqu'à dix heures, et nous vîmes entrer le fidèle serviteur de la fée, qui nous proposa de nous servir de guide dans la recherche de la clef, recherche qui nous semblait infructueuse et désespérée. Soit, qu'il eût avancé la clef dans sa poche, soit qu'il eût pris des indications exactes, et que sa maîtresse lui eût donné l'ordre d'avoir l'air parfaitement naïf et désintéressé, il nous promena courageusement pendant une demi-journée à travers tous les cimetières des environs de Copenhague, prétendant que cette indication était donnée par les termes de la lettre que nous avait adressée sa maîtresse. Nous avions visité assez légèrement l'église allemande, et nous y revînmes sur les cinq heures. Le mulâtre nous fit observer que nous n'avions pas mis le pied dans les caveaux; cette idée nous frappa, et nous descendîmes. Un petit gardien qui demeurait dans ces souterrains pour protéger quelques sculptures précieuses et quelques ornements de tombeau nous servit de guide. En moins de deux minutes, la clef fatale, qui se trouvait enchâssée entre deux tombes, brilla dans la main joyeuse de Ludolf. « C'est mon bonheur, c'est mon bonheur que je retrouve, » cria-t-il!

Pour moi, j'ai toujours soupçonné le petit mulâtre de nous avoir faits dupes, et d'avoir exécuté, en se moquant de nous, les volontés fantasques de sa maîtresse.

Possesseur de la clef, Ludolf se présenta le soir même au lieu de ses anciens rendez-vous; un billet était placé dans le trou de la serrure. Il le déplia et le lut:

« Vous n'entrerez plus ici, gardez la clef qui est destinée à un autre usage. Je ne m'appartiens plus, et je vais repartir pour un pays où l'on sait aimer, jouir de la vie et partager le bonheur sans le flétrir. »

Ludolf retomba dans un désespoir plus profond et amer que jamais. Pauline était venue habiter définitivement Copenhague avec son père. La passion qu'elle avait inspirée à son frère ne faisait que s'accroître et le dévorait en secret. Nous n'avions plus de nouvelles de celle qui nous avait persécutés et protégés. Je ne laissais jamais Ludolf se promener

seul, tant je craignais que sa situation d'esprit ne le conduisit au suicide. Un jour, que je me trouvais sur le port, nous nous approchâmes d'un groupe nombreux et tumultueux qui entourait un homme évanescent; son costume annonçait la richesse, et, à sa longue barbe noire, on l'aurait pris pour un Asiatique revêtu d'habits européens. Il pouvait avoir cinquante ans, une attaque d'apoplexie l'avait étendu presque mort sur les dalles du quai, au moment où il venait de visiter le vaisseau qui lui appartenait, et qui, huit jours auparavant, l'avait amené des bords du Gange à Copenhague. Sa langue était si embarassée qu'il fut impossible de savoir exactement où il demeurerait: l'équipage le reconnaissait pour propriétaire du vaisseau, mais ignorait sa demeure. Nous le fîmes porter dans une anberge où des soins attentifs lui furent prodigués, et ne parvinrent pas à le sauver. La congestion cérébrale était trop intense et résistait à tous les efforts de l'art. Dans les intervalles où sa langue alourdie semblait se délier un peu, on l'entendait répéter avec angoisse: « Ma fille, ma fille, je veux la voir! »

On cherchait à obtenir de lui des renseignements un peu plus précis; mais ses regards voilés d'un nuage, sa main tremblante et sa voix qui ne pouvait prononcer trois mots de suite, ne nous permettaient que des conjectures. Il fit signe que l'on apportât un habit brun aux larges basques tombantes, qui le couvraient au moment de l'accident. Les poches furent vidées sous ses yeux, et l'on en tira un grand portefeuille usé, en peau de chagrin noire, et qui ne se fermait que par un ruban jaune et flétri qui formait un nœud. Le malheureux laissait de temps à autre d'impuissants efforts pour se faire comprendre; mais ses moments lucides ne duraient pas. M'ayant entendu prononcer le nom de Ludolf, il se leva debout sur son séant, retomba tout à coup en montrant le porte-feuille et disant: « A lui, à lui. » Aussitôt il expira.

Cette scène merveilleuse, qui laissait Ludolf possesseur d'un vieux porte-feuille moisi, avait fait diversion à la douleur constante dans laquelle il se trouvait plongé; il remporta ce singulier trésor, et le retourna de tous sens, et l'ayant ouvert, il y trouva un volume relié en parchemin, fermé de tous côtés comme une boîte, et clos par une petite serrure d'acier. En frappant sur le parchemin, un son métallique en sortait, et prouvait qu'une seconde couverture intérieure était composée d'un métal très-dur. On lisait sur le parchemin ces mots:

Il s'est défendu de vouloir la paix à tout prix et a entrepris de justifier la politique suivie à l'extérieur depuis 1830. La politique du dernier cabinet était mauvaise, il croyait à la guerre et s'y préparait ; le nouveau ministre croit à la paix et la maintiendra malgré l'entraînement des factions. Voilà le rôle que remplira l'homme de Gand.

M. Guizot a été accablé dans cette séance. A chaque parole qu'il prononçait une interruption flétrissante venait l'arrêter et lui rappeler sa conduite en 1815, sa participation aux réactions de la restauration et aux fautes du justemilieu. Il a vainement tenté de se relever sous les coups qu'on lui avait portés ; ses réponses embarrassées, ses sophismes incroyables n'ont pas enlevé à la chambre l'impression pénible qu'avait produite l'énumération de ses antécédents.

Voici à ce sujet comment s'exprime le *Courrier Français* : « M. Guizot est sorti de ce débat encore plus meurtri que le rédacteur de l'adresse. Effrayé du succès de M. Thiers, il a voulu détruire immédiatement cette impression, et il n'a fait que la fortifier. Le discours de M. Guizot n'a été qu'une succession de palinodies ; et à chaque démenti qu'il se donnait à lui-même, le châtiment arrivait, prompt et inflexible. A défaut de sa conscience, l'assemblée protestait.

« A peine M. Guizot avait-il entamé l'apologie de la politique qui déserta l'Espagne, Ancône et la Belgique, qu'un des anciens amis, fidèle, lui, à ses opinions, s'est écrié, d'une parole et d'un geste indigné : « Et le 15 avril, M. Guizot ? » Le ministre déclarant que la politique du 1er mars lui avait paru mauvaise : « Il fallait me le dire plus tôt » lui a dit M. Thiers de son banc, rappelant ainsi à l'ambassadeur du 1er mars à Londres les devoirs qu'il venait de trahir. Par un mouvement oratoire qui est familier aux flatteurs de profession, M. Guizot ayant contesté le droit de parler de la paix à tout prix à tous ceux qui n'avaient pas gagné des batailles comme le maréchal Soult, une voix s'est élevée, une voix vengeresse, pour lui crier : « Nous avons ce droit, car nous n'avons pas été à Gand.

« Il fallait voir le malheureux ministre expliquer cet acte si grave de sa vie, et, par un effort d'audace, rattacher à une trahison bien caractérisée, l'origine de nos libertés. Quelle punition terrible ! et qu'il en coûte cher pour avoir oublié un jour le sentiment national ! Vous dites que vous avez été à Gand pour traiter avec Louis XVIII ? On ne traite pas avec un roi qui ne peut recouvrer son trône que ramené par les armées étrangères et en passant sur le corps des soldats morts pour leur pays. Vous voulez qu'on vous confie l'honneur de la France, et vous avez débuté par appeler sur elle les calamités de l'invasion ! Allez ! l'histoire ne vous absoudra pas, et la défiance que vous inspirez est méritée ! »

La séance de jeudi a été remplie en entier par MM. Passy et Guizot qui sont venus répondre à M. Thiers et défendre, le premier le ministère, du 12 mai, le second l'ambassadeur à Londres du 1er mars et le ministre du 29 octobre.

M. Passy a voulu justifier le cabinet dont il a fait partie du reproche que lui avait adressé M. Thiers d'avoir refusé de s'associer avec l'Angleterre pour régler de concert la question d'Orient. Il a établi que le 12 mai avait formellement déclaré que si un seul russe mettait le pied dans Constantinople, la flotte française forcerait toute seule, s'il le fallait, les Dardanelles. La politique de ce cabinet était uniquement de substituer l'influence européenne à l'influence russe sur le Bosphore, mais il n'avait pas foi dans la durée de l'empire fondé par Mohammed-Aly.

M. Guizot a prétendu avoir constamment averti M. Thiers des projets des puissances. Celui-ci lui a répondu qu'il était à même de prouver que la veille même du 15 juillet, l'ambassadeur lui promettait encore du temps.

M. Guizot a reproduit la théorie qu'il avait développée dans l'autre chambre sur la manière dont il fallait interdire la conduite des quatre puissances. Il s'est porté caution des cabinets étrangers qui n'ont voulu ni nous offenser, ni nous blesser dans nos intérêts, ni nous tromper. Il a terminé son discours par la lecture d'une lettre adressée par lui à M. Broglie, et dans laquelle il a répété ses opinions contre-révolutionnaires sur l'état des esprits en France, à l'occasion du traité du 15 juillet.

« Toi qui as la clef de ma vie, ouvre et fais ma volonté. » En examinant la serrure, nous crûmes apercevoir quelque ressemblance entre elle et celle de la petite porte ; en effet, Ludolf y appliquant la clef perdue et récemment retrouvée, la boîte d'airain s'ouvrit ; elle contenait qu'une centaine de feuillets de papier de Chine, convertis d'une écriture très serrée, et portant pour titre : *Histoire d'un marchand*. Que l'on devine avec quelle attention et quelle avidité, assis au coin de notre petit foyer, nous parcourûmes ce manuscrit, surtout lorsque je reconnus que le marchand dont nous lisions la biographie était précisément ce même Meerstrom dont j'ai parlé plus haut, et qui possédait à la fois la maison ruinée et l'autre maison située sur la place Gustave. J'ai dit que nos familles avaient été liées autrefois, et que celle de Ludolf se trouvait aussi mêlée à toute cette étrange histoire. Le caractère original de David Meerstrom se faisait reconnaître de page en page. C'était un de ces hommes qui cachent des passions fougueuses sous un extérieur froid. L'amour, l'ambition, le commerce, la recherche de l'opulence, avaient absorbé toute sa vie, et cette tête si forte n'avait pas cessé de réaliser d'immenses spéculations, dont les résultats servaient à satisfaire les désirs et à flatter les caprices tout à tour intellectuels et voluptueux de cet homme extraordinaire. Il racontait dans ses mémoires comment la jalousie l'avait détaché d'une femme charmante, Espagnole d'origine, et qui lui avait laissé une fille. Nous étions touchés de l'amertume des reproches qu'il s'adressait à lui-même, lorsqu'il retraçait les derniers moments de cette maîtresse adorée, que des soupçons injustes avaient conduite au tombeau. Il dépeignait, avec l'éloquence du remords, les derniers moments de cette femme, et son départ précipité pour l'Inde, où il ne tarda pas à faire fortune. Tout à coup, au milieu de cette lecture, les yeux de Ludolf se baignèrent de larmes, et le feuillet échappa de ses mains. Il venait d'apercevoir le nom de son père et celui de Pauline dans la même page, et presque dans la même ligne. Je ramassai le feuillet tombé, et j'y lus ce qui suit : « J'avais résolu de partir ; mais je ne voulais ni exposer la jeune enfant que Laura m'avait laissée au danger d'une navigation lointaine, ni la confier à des mercenaires. Il me sembla que Zacharie Ludolf, jeune ecclésiastique d'une probité exemplaire, pourrait me rendre ce service. Il habitait alors une petite maison champêtre auprès d'Allona ; j'ai remis ma Pauline entre ses

Cours d'assises de la Nièvre.

PRÉSIDENCE DE M. RAPIN.

Fin de l'audience du 25 novembre.

Dans la soirée de mercredi, la cour d'assises a tenu une courte audience pour juger le nommé Meunier, Jean, âgé de 19 ans, terrassier, condamné déjà trois fois pour vol et prévenu de vol avec effraction, de divers objets d'habillement, au préjudice du sieur Rebreget, à Beaulieu, canton de Château-Chinon. Il a avoué les faits qui lui étaient reprochés.

Le Jury, vu la jeunesse de l'accusé, ayant admis des circonstances atténuantes, le tribunal a condamné Meunier à cinq ans de réclusion et à la surveillance pour toute sa vie.

Audiences du 26 et du 27.

Les audiences de jeudi et de vendredi matin ont été remplies par les débats d'une affaire très-grave.

Dans la matinée du 5 septembre dernier, le sieur Hugues Digoy, vieillard de 72 ans, demeurant à Corancy, passait dans la forêt de Faubonloing, près de la fontaine au Chevreuil, lorsqu'il fut assailli d'un coup de fusil, suivi bientôt d'un second, mais dont il ne fut pas atteint. Au même instant, deux individus sortirent de la feuillée, s'élançant sur lui, le frappèrent à coups de pieu et lui firent de graves blessures à l'occiput. Digoy rapporta que ces deux individus étaient, l'un, Jean Chavanton, son gendre, et l'autre, Léonard Chavanton, frère de ce dernier. L'acte d'accusation reprochait à Jean Chavanton d'avoir souvent menacé Digoy de le tuer, parce qu'il voulait se remarier, et d'avoir fait des propositions dans ce but à des individus qui les avaient repoussées avant que son frère ne les acceptât. L'instruction produisit en outre contre lui, un sabot trouvé sur le lieu du crime et de petites baguettes qu'un couteau ébréché, lui appartenant, aurait coupées en cet endroit.

Les deux prévenus, défendus par M^e Girerd et M^e Emile Durand, ont été acquittés.

On nous écrit de Poiseux : le village de St-Aubin a failli devenir la proie des flammes. Samedi, 21 novembre, à 5 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans un corps de bâtiments appartenant aux frères Bourdier, manoeuvres. A neuf heures la maison, composée de plusieurs chambres, une étable et un magasin à bois, n'étaient plus qu'un amas de décombres. Tous les fourrages, le blé et le bois qu'ils contenaient ont été consumés. On n'a pu sauver qu'une partie des meubles, et une vache que le feu a atteint ; une autre a été retirée morte et en partie brûlée.

Une malheureuse femme qui habitait l'une des chambres, et qui mendie le pain dont elle se nourrit, a perdu non seulement le peu de meubles qu'elle possédait, mais encore une cinquantaine de francs, fruit de plus de dix années de privations, son unique fortune, qui lui ont été volés pendant l'incendie.

Toutes les fois que de pareils sinistres ont eu lieu dans les maisons on a été à même de remarquer le secours apporté par le personnel des forges de la Chaussade. Samedi encore, plusieurs ouvriers de cet établissement, qui se trouvaient, par hasard, sur les lieux, ont montré un courage digne des plus grands éloges. On cite particulièrement les sieurs Lospied fils, Corbier Claude, Merlin et Fouchère Edme, dont plusieurs ont reçu des blessures très graves ; le premier, surtout, a failli être victime de son courage, deux énormes pierres, tombées du haut d'un mur, lui ayant frappé la tête au moment où il montait à une échelle, dans le but de sortir du grenier quelques sacs de blé qui, jusque là, avaient été épargnés par l'incendie.

M. le curé de St-Aubin, a donné l'exemple de la plus rare intrépidité. On l'a vu se précipiter au milieu des flammes pour sauver le mobilier des malheureux incendiés. Son zèle lui a occasionné une chute violente dont il souffre beaucoup. Aidé par les ouvriers Corbier-Claude et Merlin, il portait une paillasse de lit à moitié consumée, lorsque l'épaisseur de la fumée lui ayant caché une ouverture pratiquée sous ses pas, il tomba dans un profond caveau, où il fut bientôt enseveli par le fardeau enflammé dont il était chargé. Il en a été retiré par les deux ouvriers qui l'accompagnaient, et qui eux-mêmes ont failli être entraînés par sa chute.

M. Delarue, employé des forges de la Chaussade, maire de la commune de St-Aubin, n'a pas moins montré de courage que le digne pasteur de cette paroisse ; tout en dirigeant les travailleurs, il s'est tenu longtemps sur le haut d'un mur, à demi-écroulé, arrêtant la marche de l'incendie en abattant les poutres enflammées qui allaient communiquer le feu à d'autres combustibles.

L'instituteur de cette commune s'est également fait remarquer par son courage.

ains, en constituant sur la tête de cette dernière une rente assez considérable, et en faisant promettre à Zacharie qu'il l'éleverait comme sa fille. Grâce lui soient rendues ! je ne pouvais faire un meilleur choix... » J'allais continuer, Ludolf se leva en s'écriant : « Elle n'est pas ma sœur ! O talisman magique ! ô clef divine ! ô toi dont je ne connais pas même le nom, être inconnu et mystérieux ! » — Asseyez-vous, lui dis-je, et rappelez vos sens. La clef dont vous parlez, et qui ouvrirait ce porte-feuille, ouvrirait aussi la porte secrète du palais de votre fée ; cette clef a évidemment appartenu à Meerstrom. Lisons jusqu'au bout, qui sait si nous ne trouverons pas le fil d'Ariane qui doit nous guider dans ce dédale ?

« Lisons, lisons, reprit Ludolf. » Au moment où il parlait ainsi, notre grand lévrier noir, que nous avions depuis si longtemps perdu, entra en sautant par notre fenêtre, qui donnait dans la rue. Ses longues pattes effilées se posèrent sur nous tour à tour, et nous eûmes grand-peine à le forcer de se tenir en repos. Il nous semblait que le bonheur revenait ; un grand bruit se faisait entendre au loin sur le port ; un vaisseau venait de partir, et l'équipage, avant de mettre à la voile, avait répandu dans la ville de si étonnantes largesses, que le peuple saluait de ses bénédictions le navire qui fuyait sur l'Océan. Bientôt après, le mulâtre se présenta, dépoua plusieurs clefs sur la table, et nous dit en croisant les bras : « Maîtres, je suis à vous. Ma maîtresse vient de quitter Copenhague, et elle m'ordonne de vous servir. »

Ainsi, nous marchions de prestige, d'étonnement en étonnement. Mais la clef de tant de mystères se trouvait entre nos mains ; et, renvoyant le mulâtre, nous feuilletâmes curieusement le manuscrit. Aventures sur mer et sur terre, combats, incendies, tout cela nous intéressait peu ; mais nous fîmes par tomber sur le passage un Meerstrom, devenu indien par les mœurs, racontait la rencontre qu'il avait faite dans le Guzurate d'une Européenne orientalisée comme lui.

« Sa vie, disait-il, était le roman de la femme avide de volupté et de bonheur comme la mienne était celle de l'homme dévoré d'ambition et de jouissance. Fille d'une mère italienne, elle avait été élevée pour le théâtre, et envoyée à Londres, où dès sa quatorzième année, elle était devenue l'une des plus brillantes danseuses. Un nabab, déjà

A huit heures l'incendie ne pouvait plus s'étendre ; on avait arrêté son cours. Ce n'est qu'alors que plusieurs administrateurs des forges de la Chaussade, trop tard prévenus du sinistre, sont arrivés accompagnés des sapeurs-pompiers de l'établissement, qui, au moyen de leurs pompes, ont éteint les débris encore en feu.

Il est à regretter que la distance qui existe entre St-Aubin et Guéigny n'ait pas permis de prévenir plus promptement le personnel de cet établissement ; dans les incendies du château de Bizy, du fourneau de Bizy, et dans celui de la Place, on a pu juger des services rendus par ces travailleurs intrépides.

TRAVAUX LÉGISLATIFS.

Chambre des Députés.

Séance du 25 novembre.

Après la lecture du procès-verbal, M. Sauzet président donne communication à la chambre d'une lettre de M. Laferté-Champlâtreux, qui donne sa démission de député, sous prétexte que sa santé exige un voyage en Orient.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'adresse.

M. SOULT lit un discours dont voici le résumé.

Messieurs, dit-il, je dois avant tout dire la vérité. Or la vérité, c'est que la France serait prête pour une guerre commandée par la justice et la dignité nationale ; mais ce que la France veut, ce que la France préfère, ce qu'elle conseille à l'Europe et à elle-même, c'est une paix honorable, gage possible de cet équilibre européen dont l'ébranlement prolongé serait un péril incalculable pour tous.

Cette pensée a dirigé le gouvernement du roi dès le début de la crise d'Orient, elle déterminera les principaux actes du 12 mai et elle est le but de la nouvelle administration.

Le ministère du 12 mai en se proposant la sûreté de Constantinople, comme celle de l'Egypte, voulait que l'empire ottoman ne fût pas réduit à la protection d'une seule puissance, il voulait prévenir la guerre entre le sultan et le pacha, ou l'arrêter aussitôt que possible, si elle éclatait.

Le président du conseil dit que le principe du protectorat exclusif s'est manifesté sous diverses formes depuis la retraite du 12 mai et dicta plusieurs propositions au gouvernement anglais. Il se demande pourquoi ces propositions n'ont pas obtenu de résultats et il déclare que selon lui on n'a pas eu le projet ou l'intention d'insulser la France. On sait partout en Europe ce qu'a fait la France et ce qu'elle peut faire encore. Les manifestations dont il a été l'objet en Angleterre en sont garants. La France doit maintenir une paix armée, concentrer ses forces et non déchaîner les passions, se montrer puissante et non protectrice, prête contre tous les événements, mais équitable et sincère dans l'appréciation de ses actes. Et si à ce prix, dit-il en terminant, nous pouvons avoir votre concours et en nous appuyant sur l'opinion réfléchie du pays, épargner à la France des sacrifices qu'elle ne doit faire que pour un grand devoir, un grand but, je ne serai pas mécontent de moi-même.

M. THIERS à la parole. (Mouvement d'attention) L'orateur, annonce qu'il va exposer dans quel état le 1er mars a reçu les affaires d'Orient.

Chacun se souvient, dit-il, avec quelle sorte de joie cette question a été accueillie par la chambre. Nous n'avions pas été heureux dans beaucoup de questions antérieures, nous n'avions pas été heureux dans la question belge, nous n'avions pas été heureux dans la question italienne ; nous n'avions pas été heureux dans la question espagnole...

M. ARAGO. C'est vrai ! non nous n'avions pas été heureux ! M. THIERS reprenant, et chacun voyait dans la question d'Orient, chacun y cherchait le moyen de relever la politique de son pays. M. Joffroy disait dans son rapport : « Il faut que la France joue un rôle digne d'elle dans les affaires d'Orient, il ne faut à aucun prix que le règlement de ces grands intérêts la fasse tomber du rang qu'elle occupe en Europe. Elle ne supporterait pas cette humiliation, et le contre-coup intérieur pourrait en être périlleux. »

On se disait alors que la France devait veiller au maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, parce que cet empire ne pouvait périr qu'au profit des rivaux les plus redoutables de la France, et empêcher en même temps que les parties détachées ne tombassent sous la dépendance d'une des grandes puissances de l'Europe.

Il fallait donc à la fois couvrir Constantinople contre les projets de la Russie et garantir l'Egypte contre les intérêts de l'Angleterre. C'était une tâche immense et difficile.

Lorsque les hostilités éclatèrent en Orient, l'Angleterre dont l'alliance avec nous était relâchée parce que nous lui reprochions de nous avoir abandonnés dans la question espagnole et qu'elle nous reprochait de l'avoir abandonnée dans la question belge, l'Angleterre a montré la plus grande disposition à s'unir à nous. La Russie voyait ces dispositions de l'Angleterre et se préparait à recevoir les événements avec la plus grande énergie. L'Autriche et la Prusse craignaient une collision entre ces deux puissances et souhaitaient qu'on s'interposât entre elles pour maintenir la paix.

La France, qui pouvait alors brouiller l'Europe, voulait opérer une réconciliation.

Lord Palmerston ayant proposé le 30 mai, à la France de réunir la marine anglaise et la marine française ; de les porter sur les côtes de Syrie, d'obliger les deux parties belligères à poser les armes, afin d'ôter tout prétexte à la présence des Russes à Constantinople, et de forcer les Dardanelles pour les sommer de se retirer de cette capitale, le cabinet français repoussa ces propositions. Lord Palmerston les renouvela d'une manière plus catégorique.

Le 12 mai, proposa au cabinet britannique de demander à la Porte,

millionnaire, l'épousa, et partit pour l'Inde avec elle.

« En deux ans, cet homme avait doublé sa fortune : il mourut. La veuve, qui n'avait pas dix-sept ans, et qui disposait d'une fortune qui équivalait à un royaume, plut à l'un des petits souverains de l'Inde-Orientale ; elle devint reine, et ce prince, épuisé de volupté, mourut en laissant un royaume qu'elle ne tarda pas à céder aux Anglais, et dont la valeur grossit son trésor. Ce fut alors que je la connus, la femme sans comparaison, la plus extraordinaire du monde entier, prodigant à ce qu'elle aimait le bonheur et le plaisir dont elle enviait sa vie ; Anglaise par le langage, Européenne par l'intelligence, Asiatique par la mollesse, capable d'amour et incapable de jalousie, faisant régner sa volonté sur tout ce qui l'entourait. Ma vie lui fut livrée ; elle voulut revenir en Europe, mais sans être connue, et je fis préparer pour elle, au milieu des ruines de notre ancien hôtel, une habitation qui n'a peut-être pas d'analogue en Europe. Elle avait d'étranges caprices ; ainsi son bonheur était de revenir quelquefois à son premier métier de danseuse ; elle avait une loge qui communiquait secrètement avec le théâtre ; elle se mêlait de temps en temps aux groupes de danseuses masquées qui paraissent dans certains ballets. Sa passion pour tout ce qui est fantastique était servie par sa fortune immense, elle connaissait mon attachement pour ma fille Pauline, et elle entretenait à Copenhague plusieurs personnes chargées de surveiller exactement tout ce qui l'entourait. A l'amour ardent qu'elle m'avait inspiré succéda une admiration presque craintive pour sa supériorité d'esprit, et une parfaite confiance. Quant à ma jalousie, elle l'a pour ainsi dire érasée et abattue sous cette originalité de caractère, que j'ai été en quelque sorte forcé de partager. »

Pourquoi forcerais-je le lecteur de s'arrêter plus longtemps sur des événements qu'il pénètre ou qu'il devine. Sophy, tel était le nom de la danseuse anglaise, était repartie pour l'Inde aussitôt qu'elle avait appris la mort de Meerstrom. Le mulâtre remit à Ludolf les lettres de propriété du château souterrain et de l'autre hôtel, avec une donation en règle ; et bientôt la serre en chaume, le salon oriental, et toute cette féerie réelle, appartint à Pauline et à son frère, devenu son époux.

si les Russes arrivaient à Constantinople, la faculté de traverser les Dardanelles et de se rendre en même temps que les Russes dans la mer de Marmara. Il proposa encore de réunir toutes les puissances, de fixer un lieu commun de délibération à Vienne, de réunir tous les pavillons, même le pavillon russe et d'agir en commun, afin de se substituer en tout au sultan et au pacha pour régler les conditions qui devaient être faites entre eux et pour les leur imposer.

A la politique périlleuse d'une alliance avec l'Angleterre contre la Russie, le cabinet du 12 mai substitua ainsi l'idée d'un concert commun entre les puissances, délibérant à Vienne. Malgré quelques objections, l'Angleterre adopta ce plan. La Russie refusa de fixer les conférences à Vienne. Ce fut alors que fut signée la note du 27 juillet qui les fixa à Constantinople. M. Roussin, notre ambassadeur, la signa en même temps qu'on lui envoyait de Paris, l'ordre de le faire.

Mais à l'instant où ce concert a été obtenu, toutes les puissances que la France avait cherché à rapprocher se sont réunies contre elle. L'Angleterre avait accueilli la note du 27 juillet avec une joie profonde, parce qu'elle détestait le protectorat exclusif de la Russie sur la Turquie.

Le gouvernement français chercha vainement à persuader au cabinet britannique que l'on n'était pas bien sûr d'avoir fait renoncer la Russie à son protectorat exclusif, il n'était plus temps.

L'Angleterre fit une suite de propositions dangereuses à la France, entre autres, d'enlever de vive force la flotte turque au pacha d'Égypte. La France résista. C'est là que commença le relâchement de l'alliance.

Après avoir amené l'Angleterre à renoncer non pas à la restitution de la flotte, mais à la revendication de vive force, le cabinet français proposa dans une note du 21 septembre, d'assurer au vice-roi l'Égypte héréditaire et la Syrie héréditaire, plus la possession viagère de l'île de Candie, il voulait seulement que le vice-roi sacrifiât le district d'Adana et les villes saintes. L'Angleterre refusa péremptoirement, elle ne voulait pour le pacha que l'Égypte héréditaire.

L'Autriche accédait à peu de choses près aux propositions de la France.

La Russie qui professait une grande indifférence sur cette question, la Prusse qui semblait adhérer aux vues de l'Autriche, ayant appris le différend entre la France et l'Angleterre, abandonnèrent leurs opinions déjà connues pour adhérer aux vues de cette dernière.

La Russie envoya M. de Brunow à Londres. Il déclara qu'il adhérait à l'opinion du cabinet britannique quant à la question de la fixation des limites territoriales, et à l'opinion du gouvernement français relative à l'union de tous les pavillons, en réservant seulement pour le pavillon russe le protectorat exclusif de Constantinople.

Cette proposition acceptée d'abord par le gouvernement anglais, repoussée par le cabinet français, finit, grâce aux conseils de ce dernier par être déclarée inadmissible.

L'Angleterre fit alors des concessions. Elle offrit dans une dépêche du 3 octobre le pachalik d'Acra (sans la place), héréditairement, outre l'Égypte héréditaire. La France n'accepta pas ces propositions.

Ici M. Thiers s'efforce de justifier le gouvernement français de la politique qu'il a suivie dans cette circonstance. Il cite à l'appui diverses dépêches de M. Guizot, dans lesquelles notre ambassadeur lui exprimait son opinion conforme à cette politique, et il interpelle à ce sujet le ministère à plusieurs reprises. Son but était de temporiser. Il soutient qu'il n'a jamais poussé à un arrangement direct entre le sultan et le pacha.

Et il cite encore à l'appui diverses dépêches, une entre autres de M. Guizot dans laquelle on lit ceci : « Nous faisons tous les jours de nouveaux progrès vers la transaction dont nous avons indiqué les bases et les limites. En persistant dans la marche que nous avons suivie, nous pouvons sans rien compromettre, persévérer avec une chance raisonnable d'arriver au but.... Tant que le ministère anglais voudrait nous isoler, il se pourrait qu'il restât isolé lui-même et dans le cabinet et dans la diplomatie. »

M. Thiers fait entendre qu'il prévoyait le résultat malheureux des négociations entamées, lorsque le plénipotentiaire turc arriva à Londres. Alors après nous avoir parlé de la Syrie héréditaire, de la Syrie viagère, après nous avoir ensuite proposé le pachalik d'Acra non héréditaire, les négociateurs proposèrent d'obtenir de lord Palmerston la Syrie viagère et M. Guizot écrivit que si nous n'admettions pas cette offre on pourrait rompre avec nous.

Tant que lord Palmerston n'avait pas consenti, le gouvernement français, sans refuser, ne voulait rien promettre, mais il s'efforça d'amener par anticipation le vice-roi à cette résolution.

Le vice-roi ayant offert spontanément la flotte turque, après la destitution de Kosroff-Pacha, M. Eugène Périer fut chargé de l'engager à faire cette restitution.

L'orateur explique comment l'Angleterre, mécontente de voir un arrangement direct devenir possible imagina d'accuser la France d'avoir travaillé à cet arrangement. L'Angleterre qui voulait nous donner un tort avait parfaitement que nous donnions les conseils les plus loyaux à Mohammed-Aly.

Il expose ce qui a amené la conclusion de la convention de Londres. Depuis deux mois on faisait des efforts pour insurger la Syrie, on y avait réussi. On avait espéré qu'on intimidait la France. On précipita la signature du traité du 15 juillet parce que l'on trouvait cette vice-roi dans l'insurrection de la Syrie un moyen coercitif qui ne s'était pas présenté jusque-là. On nous l'a caché, parce qu'on voulait avoir le temps, avant que la France en fût prévenue, de donner l'ordre à l'amiral Stopford de prendre la flotte égyptienne. Cette conduite a été une indigne tromperie. Lord Stopford avait reçu brusquement, spontanément, l'ordre de quitter les parages de Naples, ayant que l'affaire avec ce pays fut finie. Par une heureuse circonstance, le télégraphe sauva la flotte du pacha.

M. Thiers rapporte qu'il a profondément ressenti toutes les émotions qui ont agité le pays, quand le traité du 15 juillet a été connu, il rend compte des mesures prises par le cabinet du premier mars, de son projet de porter les armements à 639,000 hommes de troupes de ligne et à 300,000 hommes de gardes nationales mobiles.

Il défend la note du 8 octobre. Il prétend qu'elle n'abandonnait nullement la Syrie.

Il voulait envoyer la flotte française à Alexandrie, et convoquer les chambres; la couronne ayant résisté, le cabinet donna sa démission, mais une transaction momentanée opérée par le duc de Broglie amena cette note du 8 octobre; au lieu d'envoyer la flotte à Alexandrie il fut convenu de la faire venir à Toulon, pour ainsi dire, au bout du télégraphe; le reste fut accordé.

Un nouveau dissentiment s'éleva à propos de la rédaction du discours du trône. C'est alors que le ministère s'est retiré.

Le discours de la couronne a dit qu'on espérait la paix; il n'a pas dit assez, on est certain de la paix. Cela est évident, car le premier mars dans certains cas voulait la guerre et le 29 octobre a eu pour mission de contredire cette politique. On a arrêté les armements, donc on ne veut pas faire la guerre.

La question d'Orient est résolue. La France a perdu toute l'influence qu'elle pouvait avoir dans la Méditerranée.

Si on l'avait voulu, on serait revenu des traités de 1815.

Aujourd'hui que nous cédon, aujourd'hui qu'il est connu du monde entier que la France s'est laissée intimider, aujourd'hui que nous faiblissons sur une question où nous pouvions nous dédommager de nos malheurs dans les questions d'Espagne, de Belgique et d'Italie, nous verrons la coalition se former de nouveau, contre nous. En se conduisant comme on le fait il faut renoncer pour long temps à voir le pays se mêler, aux grandes questions qui pourront agiter l'Europe.

Une grande agitation a succédé à ce discours qui a été souvent interrompu.

M. Dupin s'efforce de défendre le projet d'adresse. Il soutient que ce projet n'exprime pas le vœu de la paix à tout prix et qu'il est beaucoup de guerres auxquelles il consentirait.

M. Guizot répond à M. Thiers. Il dit que sous le 1^{er} mars la guerre était certaine. C'est à tort que M. Thiers a déclaré déplorables les solutions des questions belge, italienne, espagnole, ces solutions sont bonnes.

M. Piscatori avec véhémence. C'est une indignité; ce que vous approuvez aujourd'hui, vous l'avez formellement blâmé quand vous combattiez le ministère du 15 avril.

M. Piscatori, brise sur son pupitre son couteau à papier, se lève de son banc avec l'expression d'une indignation profonde et quitte la salle.

M. Guizot reprend. On a bien fait selon lui de résoudre la question espagnole sans l'intervention de la France en Espagne et sans guerre. La question belge a été justement et raisonnablement résolue par le traité des 18 articles. Il en est de même de la question italienne; en un mot la politique suivie depuis 1830 a été juste, raisonnable et honorable. La France n'a donc pas à désirer la guerre pour réparer des fautes ou exercer des vengeances.

Le cabinet précédent voulait la guerre; il suivait une politique mauvaise; le cabinet actuel espère maintenir la paix avec honneur et sûreté pour la France.

Les factions ont voulu entraîner le pays à la guerre en voulant faire croire qu'une sainte-alliance s'était formée contre la France. Le gouvernement doit résister à de tels entraînements. Il ne veut pas la paix à tout prix. Quel droit a-t-on de supposer une telle intention dans le chef du cabinet, lui qui a gagné des batailles pour la France? Quel droit a-t-on de se croire plus patriote que les membres du cabinet? Une voix: Nous n'avons pas été à Gand.

M. Guizot répondant à cette interruption, prétend se justifier du reproche qu'on vient de lui adresser, en disant que lorsqu'il a été évident pour lui que les Bourbons rentraient en France, il a cru devoir porter à Louis XVIII des vérités utiles et de sages conseils, au nom du parti constitutionnel.

Tout ce qu'il a fait sous la restauration, il l'a fait pour la cause qui a triomphé en 1830.

Revenant à la question, M. Guizot soutient que les armements rendaient la guerre inévitable. L'Angleterre aurait triplé sa flotte. Des corps prussiens et autrichiens se seraient avancés vers nos frontières.

La séance est levée.

Séance du 26 novembre.

M. H. PASSY, ancien ministre du 12 mai, explique ce qui a été fait par ce cabinet dans la question d'Orient. Il voulait avant tout écarter l'intervention russe à Constantinople, et dans ce but il voulait aller plus loin que l'Angleterre elle-même. Il n'est pas vrai que la France ait refusé de forcer les Dardanelles.

L'orateur présente d'assez longs développements sur le projet du 12 mai relatif à l'arrangement des affaires du sultan et du pacha. Il lit divers documents à ce sujet; dans une dépêche adressée à Vienne le 12 mai s'expliquant sur l'abolition du protectorat de la Russie, indiquait qu'il se rendrait coulant sur tout le reste.

M. THIERS conteste en quelques mots les assertions de M. Passy contraires à ce qu'il a exposé dans son *memorandum*.

M. Guizot, commence par rappeler qu'il avait accepté la politique du 1^{er} mars, parce qu'elle était conforme à celle du 12 mai; elle avait pour but de maintenir la paix, d'abolir tout protectorat exclusif dans les affaires d'Orient, et d'amener un arrangement amiable entre le sultan et le pacha. Puis il prétend justifier sa conduite à Londres, en lisant diverses lettres dans lesquelles il exprimait quelques doutes sur les résultats des négociations dont il était l'intermédiaire. Il entre dans de longs détails sur ces négociations. Il en résulte qu'il n'a jamais manifesté une opinion catégorique à M. Thiers.

Il affirme que, malgré leur mauvais procédé, les puissances qui ont signé le traité du 15 juillet n'ont eu dans ce traité aucune intention hostile, aucune arrière-pensée menaçante pour la France. Ce traité nous a fait une situation difficile, mais c'est nous qui amènerons le danger d'une coalition, qui n'existe pas, si nous prenons vis-à-vis l'Europe une attitude hostile. Une armée de 4 à 500,000 hommes doit nous suffire; nous ne devons pas faire d'armements.

J'adhérerai donc, dit M. Guizot, aux armements contenus dans les limites que je viens d'indiquer. Quand je crus entrevoir qu'une autre impulsion, une impulsion venant non du gouvernement, mais du dehors, tendait à emporter le gouvernement et le pays avec lui; quand j'ai cru entrevoir que d'une situation dans laquelle il fallait maintenir la paix, on se précipitait vers la guerre, vers une guerre inévitable, alors mon adhésion, mon concours se sont arrêtés.

L'honorable duc de Broglie, mon ami, comme il est l'ami de M. Thiers, a eu connaissance de l'état de mon esprit, il a su ce que je pensais sur la situation et sur les dangers qui nous menaçaient. Je le lui ai communiqué dans une lettre qu'il était autorisé par moi à montrer à M. Thiers, et je crois être sûr qu'en effet il la lui a montrée.

M. Thiers. Vous ne m'avez rien écrit, à moi.

M. Le Ministre des affaires étrangères. Cela est vrai, mais ce qui importait c'était que mon opinion fut connue de M. Thiers quelle que fut la forme employée pour la lui faire connaître. Désirez-t-on que je lise la lettre dont je parle et que j'adressai à M. le duc de Broglie? Voix confuses: Oui, oui! Non; non!

M. Le Ministre des affaires étrangères. Voici les principaux passages de cette pièce: « Je suis inquiet du dedans encore plus que du dehors. Nous retournons vers 1831, vers l'esprit révolutionnaire exploitant l'entraînement national. (Mouvements divers.) M. le ministre interrompit ici sa lecture et dit: Je prie la chambre de me permettre de m'arrêter un moment sur ces mots: esprit révolutionnaire et entraînement national. Je respecte, j'honore l'entraînement national, même quand il se trompe, parce qu'il repose sur des sentiments nobles qui au jour des grands dangers font le salut et la force des nations. Mais ce n'est pas une raison pour se livrer aveuglément à l'entraînement national. Il a besoin d'être réprimé, dirigé, tenu à sa place quand il n'est pas indispensable. »

Mais l'esprit révolutionnaire n'a rien de commun avec l'entraînement national. L'esprit révolutionnaire c'est quelque chose que je n'honore ni n'estime; c'est quelque chose que je crains profondément. Nos maux, depuis 1830, sont toujours venus du contact de l'esprit révolutionnaire et de l'entraînement national. Je reprends la lecture de ma lettre au duc de Broglie:

« Nous retournons vers l'esprit révolutionnaire, exploitant l'entraînement national et poussant à la guerre, sans motif légitime, sans chance raisonnable de succès, dans le seul but et le seul espoir des révolutions. »

« L'intérêt de la France ne conseille pas de faire de la question de Syrie un cas de guerre. Nous avons hautement dit que la distribution des territoires entre le sultan et le pacha nous importait peu [Rumeurs à gauche.] Nous l'avons constamment dit. [Nouveau bruit.] »

« Aucun des intérêts supérieurs de la France n'est attaqué. Ce qu'on tente en Orient peut amener autre chose que ce qu'on tente. Des événements peuvent surgir auxquels la France ne saurait rester étrangère. Ce n'est pas une raison d'élever soi-même des événements et des questions plus graves encore, et qui ne naîtront point naturellement. On n'a voulu ni insulter, ni délier, ni tromper la France par le traité du 15 juillet. [Rumeurs à gauche et au centre gauche.] On lui a demandé son concours, et elle l'a refusé! On a passé outre avec peu d'égards. Il y a là un mauvais procédé.... »

Voix à gauche. C'est ce que nous appelons une insulte! [Agitation.] M. Le ministre des affaires étrangères continuant sa lecture. « Je vois le mouvement qui s'organise, qui s'accélère; je ne puis en rien résister, je suis décidé à ne pas m'y associer. Je vois des périls possibles. C'est par la discussion, c'est par l'appui des chambres qu'on peut conjurer ces périls s'ils peuvent être conjurés. »

Voilà, messieurs, ce que j'écrivais au duc de Broglie; je n'y ajouterai rien.

Après ce discours de M. Guizot, la séance est levée.

FAITS DIVERS.

—Le gouvernement a fait publier les dépêches télégraphiques qui suivent. Marseille, le 23 novembre 1840.

Le consul de France à M. le président du conseil.

Malte, le 16 novembre.

Saint-Jean d'Acra est tombé au pouvoir des alliés; le bombardement, qui a eu lieu le 3 novembre, n'a duré que trois heures. Tout un régiment égyptien a été détruit par l'explosion d'un magasin à poudre.

La ville, qui a horriblement souffert, a été évacuée pendant la nuit, et les alliés en ont pris possession le 4.

La perte des alliés est de 18 hommes tués et 42 blessés. Celle des Égyptiens de 1,700 à 2,000 tués par l'explosion, et de 300 sur les remparts.

Cette nouvelle a été apportée à Malte par le bâtiment à vapeur de guerre *le Phénix*, qui a continué sa route pour l'Angleterre. Marseille, le 23 novembre 1840.

Le consul-général à M. le président du conseil.

Alexandrie, le 7.

Hier, Méhémet-Ali a reçu des nouvelles d'Ibrahim, datées de Zahlé le 28 octobre. Il avait des forces suffisantes et comptait prendre l'offensive.

Quatre bateaux à vapeur anglais et une frégate avaient commencé le 1^{er} novembre le bombardement de Saint-Jean d'Acra.

Alexandrie jouit toujours de la plus parfaite tranquillité.

—On nous écrit de Toulon, le 20 novembre:

« Un ordre du ministre prescrit à l'escadre de l'amiral Hugon de venir mouiller sur la rade de Toulon, d'y renouveler promptement ses vivres et de prendre les objets de rechange qui lui sont nécessaires. Les vaisseaux doivent mouiller dans le goulet, et se tenir prêts à prendre la mer au premier signal, afin de pouvoir exécuter à l'instant les ordres de départ qui seraient envoyés de Paris. »

(Commerce.)

—La haine la plus violente anime les hommes du ministère déchu et ceux du ministère de l'étranger. Déjà les hostilités sont commencées et l'on prélude au grand combat qui doit se livrer lors de la discussion de l'adresse, par des escarmouches dans les bureaux et dans les couloirs de la chambre. Ceux qui n'ont pas eu le courage de tenir tête à l'étranger se traitent mutuellement dans le ruisseau et se couvrent de boue. Voici un curieux échantillon de cette guerre de récriminations.

Comme les commissaires de l'adresse discutaient entre eux sa rédaction, M. Dupin, pour défendre son factum de paix à tout prix, dont il confesse humblement n'être pas l'auteur, attaquait avec violence les armements commencés par l'ancien ministère, et il insinua à ses collègues qu'on n'avait voulu armer que pour passer des marchés, spéculer sur les fonds publics, etc.; jamais on ne vit une semblable gabegie, dit-il en terminant.

A ces mots, M. Rémusat fit sommation à M. Dupin de s'expliquer plus clairement, de donner la preuve des faits qu'il avançait, s'il ne voulait être traité par lui de calomnieux. « J'ai fait partie du ministère du 1^{er} mars, s'écria M. de Rémusat, et quand vous l'attaquez collectivement, j'ai une part dans vos insultes, auquel je réponds d'avance par un démenti formel. » Aussitôt M. Dupin de jurer à l'ex-ministre de l'intérieur qu'il l'estimait trop personnellement, pour le comprendre dans ses attaques; qu'au surplus c'était une affaire de tribune, et que là, devant la chambre, « M. l'éditeur de l'adresse n'avait pas achevé la phrase, que M. Rémusat lui coupa la parole: « Eh bien! dit celui-ci, montez-y à la tribune, et renouvelez de pareilles attaques, vous verrez comment je vous en ferai descendre. »

La dessus, nouvelles protestations d'estime de la part de M. Dupin qui désigna alors l'ex-président du conseil et son honorable beau-père, comme l'objet de ses imputations injurieuses, affirmant que M. Thiers n'avait jamais songé qu'à vaincre... à la bourse. — C'est ce que M. Thiers saura, et il vous donnera sa réponse.

La rencontre entre les deux honorables ne se fit pas attendre; dès le lendemain, elle eut lieu dans la salle des conférences, où des interpellations très vives furent échangées, en présence d'un grand nombre de députés. Bientôt vinrent les récriminations les plus curieuses sur l'origine de leur fortune respective, et M. Thiers jeta ces mots à la face de son antagoniste: « Faisons donc le bilan de notre avoir, montrons-en l'origine, et l'on verra lequel de nous deux a la fortune d'un voleur. »

M. Dupin, décontenancé et fort pâle, ne sut que répondre en s'écriant: « Monsieur, c'est là une affaire de police correctionnelle! »

Et voilà les hommes qui gouvernent notre pays! de pareils débats sont vraiment édifiants et promettent pour la discussion de demain de curieuses révélations. Serait-ce donc enfin le dernier acte de la pièce, puisque les traites s'arrachent réciproquement leurs masques? (National.)

BULLETIN DU SOIR.

Chambre des Députés.

Séance du 27 novembre.

A deux heures moins un quart, M. le président appelle M. Thiers à la tribune.

La chambre comprendra, dit M. Thiers, l'émotion que j'éprouve en montant à cette tribune; je ne voudrais pas que la discussion perde de son caractère élevé, cependant il faut que je m'occupe de quelques questions de personnes: je dois à la chambre quelques observations sur les faits qui lui ont été présentés, hier par M. Passy, ministre du 12 mai, et par M. Guizot, ministre des affaires étrangères. J'exposerai ces observations sans blesser aucune convenance, et je le ferai de manière à rendre le plus promptement possible à ce grand débat le caractère national qu'il doit avoir. Ce n'est pas au surplus M. Passy, ni M. Guizot que je viens attaquer, c'est leur politique, leur politique seule.

M. Thiers expose ici que si la France, au commencement des discussions des questions auxquelles a donné lieu l'affaire d'Orient, n'avait pas été préoccupée par un vif désir de conserver la paix, il eût été facile de brouiller l'Europe. Il revient à ce sujet, sur les propositions qui ont été faites à la France par l'Angleterre de franchir le détroit des Dardanelles. L'Angleterre craignait que les Russes n'arrivassent à Constantinople avant qu'elle en fût informée. M. de Bourqueney fut chargé de faire part à la France de ces craintes, et proposa au nom de lord Palmerston au cabinet français l'union intime avec la France et l'action immédiate.

M. Thiers examine ces propositions de lord Palmerston, propositions qui si elles eussent été acceptées, amenaient la guerre, car les Russes sommés de quitter les Dardanelles à jour fixe, s'y seraient bien certainement refusés. La guerre, s'en suivait alors, la guerre de la France et de l'Angleterre contre le reste de l'Europe.

M. Thiers ajoute à ces faits d'autres détails qui prouvent évidemment que l'Angleterre a proposé d'une manière très-sérieuse à la France de passer le détroit. Sur ce point, l'ancien président du premier mars réfute tout ce qui a été avancé par M. Passy, dans la séance d'hier.

M. Dufaure: Je demande la parole.

M. Thiers continue à prouver que le cabinet français avait parfaitement compris la proposition de lord Palmerston: par une dépêche adressée à ce sujet à notre représentant à Londres, il lui a fait savoir qu'il trouvait ces propositions timides, qu'il ne suffisait pas de prier les Russes de quitter Constantinople lorsqu'ils s'y seraient installés, qu'il fallait leur défendre d'y arriver, que une autre dépêche, le cabinet français proposait à l'Angleterre de solliciter le passage du détroit pour le cas où les Russes arriveraient à Constantinople; il émettait la crainte du danger qu'il y avait à confier aux amiraux des pouvoirs hypothétiques, tels que celui de passer les Dardanelles; aux instructions des amiraux, on substituait la demande de la faculté d'entrer, c'est-à-dire une négociation à un acte (sensation). Une dépêche fut adressée dans ce sens à M. l'amiral Roussin, ambassadeur à Constantinople, M. Thiers en donne lecture. On y témoignait l'espoir que la Porte répondrait d'une manière satisfaisante à la demande qui lui serait faite; cependant, en cas de refus, M. Roussin était invité à en instruire le cabinet français, pour qu'il pût arriver, avec l'Angleterre, aux mesures à prendre (rumeurs en sens divers). La Porte y consentit; mais jamais M. l'amiral Roussin ne fut autorisé à appeler à lui une escadre pour forcer les Dardanelles.

M. Thiers résume son opinion sur ce point, en constatant que l'Angleterre, aujourd'hui si unie à la Russie, était, au début, la plus pressée à prendre, vis-à-vis de la Russie, une attitude agressive.

Cette partie de la discussion produit un grand effet sur la Chambre. M. Thiers aborde la question du concert européen; il rend compte de tous les obstacles qui furent apportés par la Russie à l'établissement de ce concert; l'Autriche subissait l'influence de la Russie et laissait faire; la Russie ne voulait pas renoncer au protectorat exclusif de la

Turquie, et e le eut perdu ce protectorat si elle n'eut accepté le concert européen. Le cabinet du 12 mai a travaillé pour obtenir ce concert qui avait surtout pour but de couvrir Constantinople : mais couvrir Constantinople, dit M. Thiers, c'était bien plutôt l'affaire de l'Angleterre que celle de la France; ce qui le prouve, c'est que toutes les fois que nous avons traité la question de Constantinople, nous avons eu tout le monde avec nous; mais dans la question d'Egypte, nous avons eu tout le monde contre nous.

A gauche : c'est cela, c'est cela. M. Thiers prouve en effet, qu'aussitôt qu'on a voulu soulever la question territoriale, on a rencontré de l'opposition; on s'est trouvé seul : l'Autriche, quand on demandait son avis, répondait qu'elle se rangerait à l'opinion de l'Angleterre. Que proposait l'Angleterre? Elle proposait d'abord l'Egypte seule; puis elle consentit à céder aussi le pachalik d'Acre héréditairement, ce jour là, l'Angleterre repoussait M. de Brunow et ses propositions. Ce jour là, on aurait pu concéder quelque chose à l'Angleterre. Le cabinet du 12 mai n'en a rien fait. Cela est fâcheux, c'était renoncer à son influence sur l'Egypte, à cette influence que la France a exercée depuis Louis XIV jusqu'à l'héroïque conquête de Napoléon, à cette influence qu'il faudra recouvrer puisque nous l'avons perdue. (Murmures aux centres.)

L'Egypte et la Syrie doivent former une puissance indépendante, protégée par la France; il n'y a que M. de Lamartine, cela se pardonne à une aussi vaste imagination (on rit) qui ait pu dire qu'il fallait reconstituer l'empire ottoman et mettre en éducation les divers états qu'on en aurait formés.

M. Thiers reproche au ministère, les attaques qui ont été dirigées contre lui par la presse dont le ministère dispose; il s'explique, à ce sujet, sur le concours qu'il a trouvé dans plusieurs journaux pendant qu'il était ministre; ce concours, dit M. Thiers, je l'ai obtenu parce que j'avais une politique nationale; je l'ai obtenu, comme j'avais obtenu, à cette tribune, l'appui de la gauche (adhésion à gauche.)

M. Thiers, revenant aux attaques dont il est l'objet, déclare qu'il les méprise, et qu'il a le droit de les mépriser, car ceux qui lui reprochent aujourd'hui de se montrer belliqueux, étaient, dans le principe, cent fois plus belliqueux que lui. Il fait allusion aux articles publiés par le Journal des Débats, après la signature du traité du 15 juillet.

M. Thiers expose la situation dans laquelle le cabinet du premier mars a trouvé les affaires; à trois reprises, le cabinet français avait dit : l'Egypte et la Syrie héréditaires; l'Angleterre et les autres puissances avec elle disaient : l'Egypte seule. De là notre rupture avec l'Angleterre.

J'ai été très partisan de l'alliance anglaise, dit M. Thiers, mais pour la conserver il fallait montrer de l'énergie, il fallait prendre une résolution vigoureuse, je déclarai que s'il y avait une faiblesse à faire, ce ne seraient ni moi, ni mes collègues qui la feraient (à gauche, très bien !). Toutes mes instructions à M. Guizot ont été écrites dans ce sens.

Si j'entre dans ce débat, ajoute M. Thiers, j'y entre à contre-cœur, et j'y resterai le moins longtemps possible.

Ici, M. Thiers expose la théorie des rapports qui doivent exister entre un ministre des affaires étrangères et un ambassadeur. Il se demande s'il est vrai qu'un ambassadeur doive se renfermer dans le rôle de rapporteur. Cela ne se doit pas en général, ni dans les circonstances particulières où nous sommes trouvés. Il est bien vrai que le seul ministre est seul responsable, il est bien vrai que le ministre doit prendre des résolutions, mais cela ne doit pas empêcher un ambassadeur de donner son avis.

M. Thiers cite l'exemple de M. de St-Aulaire qui, sous le 12 mai, disait que la politique du 12 mai était funeste, que si on ne s'arrêtait pas dans cette voie on aurait bientôt toute l'Europe contre soi. Il y ajoute un autre fait relatif à l'intervention en Espagne, et à M.

Rayneval qui avait sollicité cette intervention.

Vous le voyez donc bien, MM., un ambassadeur doit des avis à son ministre. M. Cochelet et M. de Pontois m'ont souvent donné des avis très importants, ils m'ont dit, faites ceci, faites cela, et je me suis conformé à leur avis, parce que je les croyais bons.

M. Thiers cite plusieurs de ses dépêches à M. Guizot dans lesquelles il lui dit, éclairez-moi, à vous avez des objections, faites-les, si mon langage, si mes intentions doivent être modifiées, je m'en rapporte à vos inspirations : en politique il n'y a rien d'absolu, vous me trouverez toujours très disposé à tenir compte de vos observations.

M. Thiers ajoute : jamais M. Guizot n'a répondu à ma franchise; jamais il ne m'a donné ni les lumières ni les avis que je lui demandais. (Profonde sensation. M. Guizot paraît fort gêné et prend un grand nombre de notes.)

M. Thiers rentre dans l'examen de la question égyptienne proprement dite, c'est-à-dire dans la question territoriale : l'Angleterre n'aurait plus que le pachalik d'Acre non héréditaire; le cabinet français demandait alors la Syrie entière; toutes les dépêches de M. Guizot étaient approbatives de la conduite du cabinet français. S'il n'en avait pas été ainsi, à l'ambassadeur de France avait donné au ministre l'avis qu'une rupture était inévitable, il aurait pris des mesures en conséquence.

Je vivais, dit M. Thiers, dans la persuasion qu'on nous ferait encore une proposition. Lorsque la crise approchait, M. Guizot m'écrivait très-fréquemment, l'Angleterre nous pressait de terminer la négociation de Naples; nous la terminions le 7 juillet, et je n'avais aucune raison de croire qu'au moment même où nous rendions service à l'Angleterre, elle se séparait de nous. A cet égard, M. Guizot nous laissait dans la plus grande confiance; il m'écrivait, le 14, qu'on préparait un arrangement qu'on nous communiquerait afin d'avoir notre adhésion ou notre refus (longue agitation).

J'avais donc la conviction, et cette conviction c'est la correspondance de M. Guizot, qui me la donnait, que nous serions informés, qu'on ne nous cacherait pas le traité. Dans cette affaire, ajoute M. Thiers en s'adressant à M. Guizot; vous avez été trompé et moi aussi. C'est la seule explication honorable que je puisse donner à votre conduite. (Nouvelle sensation. Agitation sur tous les bancs de la chambre.)

M. Thiers dit qu'on voulait cacher la vérité à la France pour avoir le temps de donner des ordres. Les vrais motifs du traité, c'est l'insurrection de Syrie et la certitude qu'on croyait avoir que la France n'agirait pas pour soutenir le pacha d'Egypte. On croit notre politique faible, et c'est pour cela qu'on a agi ainsi : voilà pourquoi beaucoup d'hommes qui ont été dans les rangs du pouvoir sont aujourd'hui dans l'opposition. Notre politique extérieure est faible, et c'est là ce qui a compromis nos intérêts et les compromettra longtemps encore.

M. Thiers lit une lettre de M. Guizot, écrite huit jours après le traité, et dans laquelle est exprimée l'opinion de lord Palmerston. Le ministère anglais, dit M. Guizot, a la confiance qu'au dernier moment la France cédera, que l'affaire d'Orient s'arrangera et que les bonnes relations de l'Angleterre et de la France reprendront quand tout sera fini en Orient.

M. Thiers termine en exaltant l'entraînement national auquel il faut céder : si vous laissez croire à l'Europe que lorsque les factions exploiteront l'entraînement national, vous ne vous montrerez ni forts, ni dignes, que vous négligerez l'intérêt démontré du pays, soyez sûrs qu'en cela vous parlez comme nos ennemis (murmures et murmures aux centres). Plusieurs voix : à l'ordre ! à l'ordre !

M. d'Angerville : C'est le National qui parle comme cela. L'orateur achève en expliquant de nouveau les armements de précaution qu'il a ordonnés en présence de l'exécution énergique et brutale du traité. Il voulait proposer à l'Europe une transaction, si non la guerre, mot terrible à prononcer; mais qu'il fallait savoir prononcer,

J'ai toujours été poussé par un sentiment national, s'écrie M. Thiers; souvenons-nous, de nos pères, et quoiqu'il arrive, ne souffrons pas que la France descende du point où ils l'ont élevée. (De nombreux applaudissements éclatent à deux reprises aux extrémités.)

La séance est suspendue. La chambre est dans la plus grande agitation. On annonce qu'à la reprise M. Villemain prendra la parole.

— Le Morning-Herald publie sous le titre de Décision importante de la Conférence de Londres; un article dans lequel il annonce que lord Granville a dû communiquer à M. Guizot, le jeudi 19 novembre, une note de lord Palmerston dont voici la substance :

« La détermination de la conférence est de ne traiter à aucune condition avec Mehemet-Ali, à moins qu'il ne se soumette immédiatement. Si Mehemet-Ali rend immédiatement la flotte et adhère à la paix, la Porte recevra le conseil de lui donner l'Egypte héréditairement, et rien de plus. Mais dans ce cas, ajoute lord Palmerston, la conférence doit veiller à ce que la France ne crée aucune prépondérance ou aucune influence pour elle-même en ne permettant pas qu'elle prenne aucune part dans le règlement de cette question.

Lord Palmerston terminerait en disant : « qu'un exprès a été envoyé à l'amiral Stopford, pour lui enjoindre d'informer le vice-roi de l'ultimatum de la conférence, et d'assurer Mehemet-Ali que s'il diffère d'un jour de faire sa soumission, les grandes puissances appuieront sa déchéance prononcée par la Porte, et que des mesures immédiates seront prises pour le dépossessionner de l'Egypte. »

Le Morning-Herald ajoute cette phrase qui caractérise en quelques mots toute la politique de l'oligarchie anglaise : « Nous apprenons que des mesures ont été prises pour fomenter une insurrection en Egypte contre le vice-roi; la nouvelle qu'il a été déposé et peut-être étranglé est attendue à Londres d'un jour à l'autre. »

La mort subite de Paul I^{er} fut également annoncée à Londres; si nous avons bonne mémoire, quelques semaines avant qu'on eût pu en recevoir matériellement la nouvelle.

— Ibrahim a reçu l'ordre de son père de se retirer avec toutes ses troupes.

Theâtre de Nevers.

Spectacle du 29.

Marguerite ou les suites d'un duel, grand drame nouveau en trois actes par Mme Ancelot.

Les trois épiciers, grand drame en trois actes, par MM. Lockroy et Anicet Bourgeois.

Le pas de Léocadie, de l'Académie royale de musique, dansé par Mme Bourgeois et M. Auger.

Le pas de Chale, de l'Académie royale de musique, dansé par Mme Atruxet M. Hazard.

Le fin mot, vaudeville en un acte, par M. Daudré.

Annonces, Avis divers.

M. CAVY,
M^d CHAPELIER-FOURREUR,
Rue du Commerce, N° 9.

A l'honneur de prévenir le public qu'il confectionne toute espèce de fourrures, telles que : Manchons, boas, Tapis et Redingottes en peaux de Chèvres, Renards, Loups et fourrures étrangères, et généralement tout ce qui concerne cette partie.

Il se charge de chamoiser les peaux et fait les raccommodages.

On trouvera chez lui comme par le passé un grand choix d'articles de chapellerie.

A VENDRE
DEUX BEAUX CHEVAUX.
S'adresser, à MM. Laporte, rue Saint-Martin.

AVIS.
Un ancien professeur désirerait avoir deux jeunes enfants pour leur donner des leçons en commun avec son fils; ils ne devront pas être âgés de plus de dix ans. S'adresser au bu reau du journal.

A VENDRE,
POUR CESSATION DE COMMERCE,
UN FONDS
DE MERCERIE ET BONNETERIE,
Situé rue du Commerce, n° 8.

Ce fonds très-bien achalandé est exploité par Mme Buisson-Valois qui le quitte pour cause de maladie.

LE SIROP DE DIGITALE
de LABÉLONIE, guérit en peu de jours les
PALPITATIONS DE COEUR,
Oppressions, Asthmes, Catarrhes,
Rhumes, Toux opiniâtres et Hydropisies

diverses. Pharmaciens dépositaires à Nevers, Lemoine; Decize, Comoy; La Charité, Gravelle; Briare, Pascault; Avallon, Thorel, tous pharmaciens. 5176

PATE pectorale et SIROP de NAFÉ D'ARABIE
Contre les RHUMES, Catarrhes, ENROUEMENTS, Coqueluches et Irritations de POITRINE.

RACAHOUT ARABES.
Aliment des CONVALESCENTS, des DAMES et des Enfants.
A Nevers, chez Mme Henriot, directrice des Messageries Laffite.

PLACE St-SÉBASTIEN, 14 A NEVERS.

E. LÉVÊQUE,
PAPETIER-RELIEUR,

Préviend le public, qu'il vient d'ouvrir un magasin de papeterie où on trouvera toutes les fournitures de Bureau, telles que papiers de toutes grandeurs pour fleurs et autres de couleur, unis et façonnés, carton de pate et en feuille, crayons de toutes qualités, plumes métalliques, Encre, Porte-feuille de toutes grandeurs, etc.

Atelier de Réglure et de Reliure en tous genres.

Fabrique de Registres, Boîte de Bureau et cartons pour chapeaux de Dames et autres. Commissions en librairie au même prix qu'à Paris.

A VENDRE
UN TRES-BEAU POEL EN FONTE
disposé de manière à servir de Poël-cuisine.
S'adresser au Bureau du Journal.

AVIS.
Krieger, Brasseur a l'honneur de prévenir le Public, qu'il occupe le Café du Centre, et qu'il tient entropôt de bière mousseuse, à 3 francs le panier composé de 12 cruchons; si l'on prend au-dessous, on la payera 35 centimes, prix ordinaire.

CHOCOLAT PERRON, à 2 fr. et 5 fr.; légèreté parfaite, digestion facile, agréable et utile à la santé, remarquable par sa supériorité et l'économie du prix. Comparez-le et jugez. Dépôt chez M. Faucillon, libraire à Nevers.

A VENDRE
UNE ÉTUDE DE NOTAIRE,
Dans un chef-lieu de canton du département de la Nièvre. Produit : 5,500 fr. Prix : 47,000 francs, payables, tiers comptant et le reste à des termes avantageux.

S'adresser à monsieur BOURDEAU, négociant, place Saint-Sébastien à Nevers, ou à M. COQUARD, avoué à Clamecy.

A l'Orange du Portugal.
MIELLE-SALOMON,
Rue du Commerce, à Nevers.

Comestibles, fruits secs et salaisons, thon mariné, truffes du Périgord, anchois et sardines à l'huile. Dépôt des fromages de Roquefort, Sassenage et autres; épicerie et parfumerie. Dépôt de Chocolat Mesnier.

Etat civil de la ville de Nevers.
Décès du 14 au 25 novembre.

Levasseur Marie Françoise Caroline, âgée de 4 ans, née à Nevers, décédée Porte de la Barre.

Collardot Claude, âgé de 54 ans, né à Marcilly (Côte d'Or), époux de Madel. Ducrot décédé à l'hospice.

Félix, garçon naturel présenté sans vie, rue des Quatre fils Aymond.

Rigaud Pierre Théophile, âgé d'un mois, né à Nevers, décédé rue de la Préfecture.

Moreau Nicolas, âgé de deux mois, né à Nevers, décédé rue de la Préfecture.

Desnoyers Jeanne, âgée de 40 ans, née à Brion. célibataire, décédée à l'hospice.

Moncharmont Claude, âgé de 23 ans, né à St-Prix (Hte Loire), célibat., d. à l'hospice.

Michoux François, âgé d'un an, né à Nevers, décédé faubourg de Mouësse.

Lorret Agathe, âgée de 31 ans, née à Marzy, veuve de Jean Gaumet, décédée rue de la Boullerie.

Salomon Joseph Pierre, âgé de 20 jours, né à Nevers, décédé rue du Fer.

Mariages.
Maryxe François, né à Nevers, et Chalance Catherine, née à Nevers.
Alban Joseph Eugène, né à Vaugirard, et Lefebvre Virginie Rosalie, née à Nevers.
Menet Guillaume, né à St-Pierre le Montier, et Terrasse Virginie Caroline, né à Paris.
Naudot Jean François, né à Magny, et Solle Petrouille, né à Nevers.

Papon Etienne, né à Nevers, et Burlin Henriette, née à Nevers.

Naissances.
6 Enfants légitime du sexe masculin.
2 Enfants id. féminin,
2 Enfants naturel du sexe masculin.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 150 kil.

de choix.	55 00 à 56 00
premières marques.	53 00 54 00
deuxièmes idem.	51 00 52 00
troisièmes idem.	49 00 50 00
Marques inférieures.	47 00 48 00
2 ^e qual. de tous pays.	36 00 42 00
3 ^e id.	28 00 34 00
id.	22 00 25 00

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE. — Aubigny, Bar-sur-Aube, Beauvais, Bourges, Châteaurox, Droux, Roye, Saumur, Ste Foy, St-Florentin. Tarescon, Tonnerre, Varneuil.
BAISSE. — Brie, Comte-Robert, Sancerre, Sens, St-Jean-d'Angely, Thouars.

SANCERRE (Cher) 25 novembre. — Les prix de blé ont un peu baissé.
Froment 1^{er} tre 15-60 l'hect., id. 2^e q. 15-25; id. 3^e 14-71.

BOURSE du 27 Novembre.

La rente a commencé aujourd'hui avec une forte tendance à la hausse. On a demandé à Tortoni à 80 50 mais le premier cours au parquet n'a été coté qu'à 80 35. Quelques ventes faites par le parquet ont été le signal de la baisse et une fois la première impulsion donnée, le mouvement s'est effectué avec une certaine rapidité et s'est prolongé jusqu'à la fin de la bourse. Le dernier cours au parquet a été 79 60.

A 4 heures, 79, 70 offert.

5 0/0	111-60	Et. rom.	99-71/2
4 1/2 0/0	103-»»	Espagne act.	24-1/2
4 0/0	100-25	5 0/0 belge.	98-»»
Oblig. de P. 1270-00	3 0/0 belge.	69-35	
Banque.	3395-»»	Banque bel.	925-»»
Naples.	103-50	Coup. Laffite	5150-»»

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.
Nevers, imprimerie de J. PINET.